

# DÉLÉGATION RÉGIONALE



CONSTRUIRE  
SES PARCOURS  
PROFESSIONNELS



# LE PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL 2012 - 2015

## NOS PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL

### AXE 1 : Optimiser l'utilisation des fonds et améliorer la lisibilité des dispositifs de financement

- Trouver des fonds compensant la diminution de la masse salariale.
- Donner une lisibilité pluriannuelle à l'utilisation des fonds.
- Étudier le regroupement d'établissements pour négocier des prix avec les organismes de formation pour les achats hors ANFH.
- Étudier les raisons de l'abandon de certains dossiers et la possibilité de récupérer les fonds mobilisés sur ces dossiers.

### AXE 2 : Anticiper et construire les compétences de demain

- Anticiper les besoins en compétences nouvelles liées aux évolutions et aux réformes.
- Accompagner la mise en place du DPC.
- Accompagner la mise en œuvre des coopérations inter professionnelles.
- Favoriser l'accès à la formation et accompagner les parcours professionnels.
- Développer la formation des premiers niveaux de qualification.
- Accompagner les cadres dans l'évolution de leur rôle.

### AXE 3 : Renforcer l'accompagnement personnalisé des adhérents et l'inscrire dans une dynamique d'évaluation

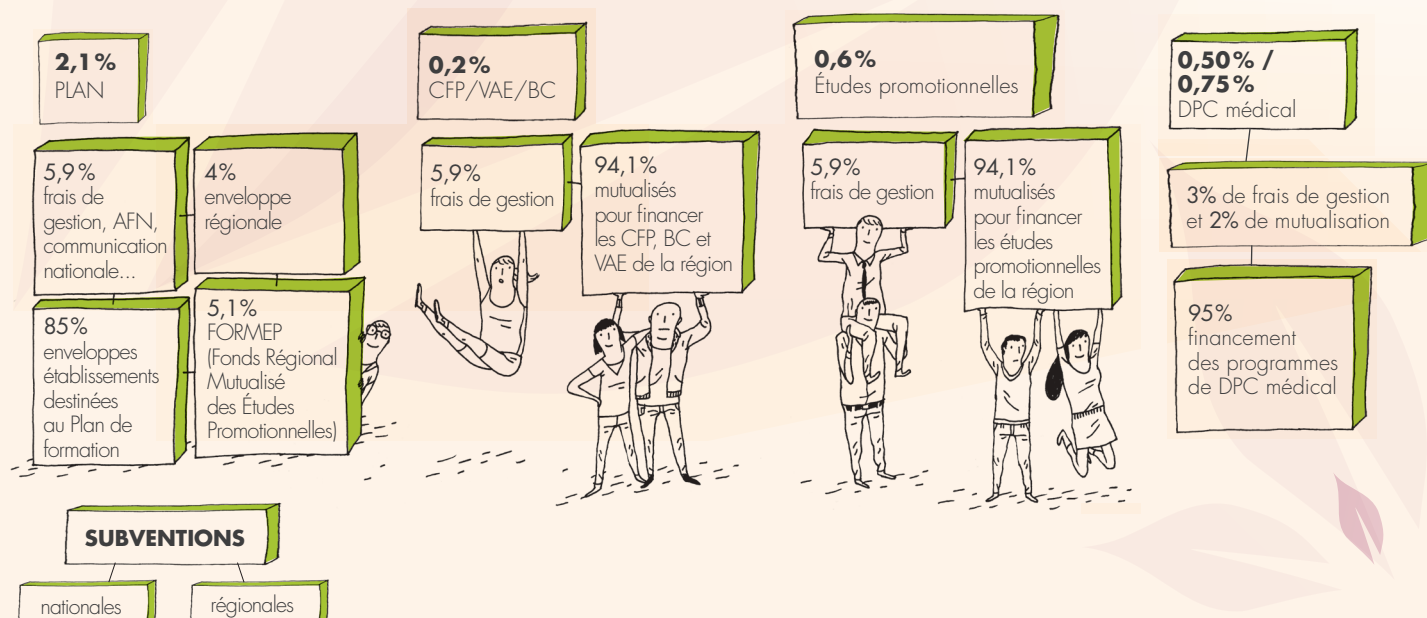
- Personnaliser l'accompagnement notamment pour les petites structures.
- Renforcer la connaissance des établissements.
- Faire remonter les besoins des établissements pour le plan régional.
- Mieux évaluer les formations à posteriori.

### AXE 4 : Déployer une politique de communication au service des établissements, des agents et des partenaires

- Élaborer un plan de communication au niveau régional.
- Identifier les cibles de communication et différencier les actions vers ces cibles.

## LA COLLECTE ET LA MUTUALISATION

### UTILISATION DES FONDS



# CARTE RÉGIONALE

## LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS



## L'ÉQUIPE DE LA DÉLÉGATION

### VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS



**Jean GOURNAY**  
Délégué régional

03.26.87.78.21 / j.gournay@anfh.fr

## CONSEILLER en matière de FORMATION ET DÉPLOYER UNE OFFRE RÉGIONALE en réponse à vos besoins



**Sylvie HACHON**  
Conseillère en formation

03.26.87.78.22 / s.hachon@anfh.fr

- Informations et conseils en formation.
- Actions de Formation Régionales.
- Journées et conférence régionale.
- Séminaires départementaux des établissements adhérents.
- Communication / Site Internet ANFH.fr.
- Conseil Pédagogique Régional (CPR), instance ANFH.



**Brigitte CHABEAUX**  
Conseillère en gestion de fonds

03.26.87.78.20 / b.chabeaux@anfh.fr

- Actions de Formation Coordonnées.
- Actions de Formation Nationales (AFN).
- Tutorat Mutualisé Externalisé / Emplois d'Avenir.
- Réseau et regroupement des responsables et chargés de formation.

## ACCOMPAGNER les parcours sur les DISPOSITIFS INDIVIDUELS



**Murielle DUMARGNE**  
Conseillère en dispositifs individuels

03.26.87.78.23 / m.dumargne@anfh.fr

- Informations et conseils aux établissements et aux agents sur le Congé de Formation Professionnelle (CFP), le Bilan de Compétences (BC) et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- Comité de Gestion Régional (CGR), instance ANFH.
- Dossiers de financement FIPH-FP (handicap) pour reclassement, reconversion.



## OPTIMISER la GESTION DES FONDS de formation des établissements adhérents



**Jessica CARVALHO**  
Conseillère en gestion de fonds

03.26.87.78.24 / [j.carvalho@anhf.fr](mailto:j.carvalho@anhf.fr)

- Conseils, gestion de fonds et paiements des établissements de la **MARNE**.
  - Plan de Formation.
  - Fonds Mutualisés dédiés aux Études Promotionnelles (FMEP / FORMEP).
  - DPC médical.
  - Emplois d'Avenir.
- Logiciel GESFORM.



**Jessica DEMOGET**  
Conseillère en gestion de fonds

03.26.87.78.27 / [j.demoget@anhf.fr](mailto:j.demoget@anhf.fr)

- Conseils, gestion de fonds et paiements des établissements de l'**AUBE**.
  - Plan de Formation.
  - Fonds Mutualisés dédiés aux Études Promotionnelles (FMEP / FORMEP).
  - DPC médical.
  - Emplois d'Avenir.
- Paiements relatifs aux dossiers de CFP, BC et VAE.
- Fonds CNSA.
- Logiciel GESPLAN.



**Céline MARX**  
Conseillère en gestion de fonds

03.26.87.78.25 / [c.marx@anhf.fr](mailto:c.marx@anhf.fr)

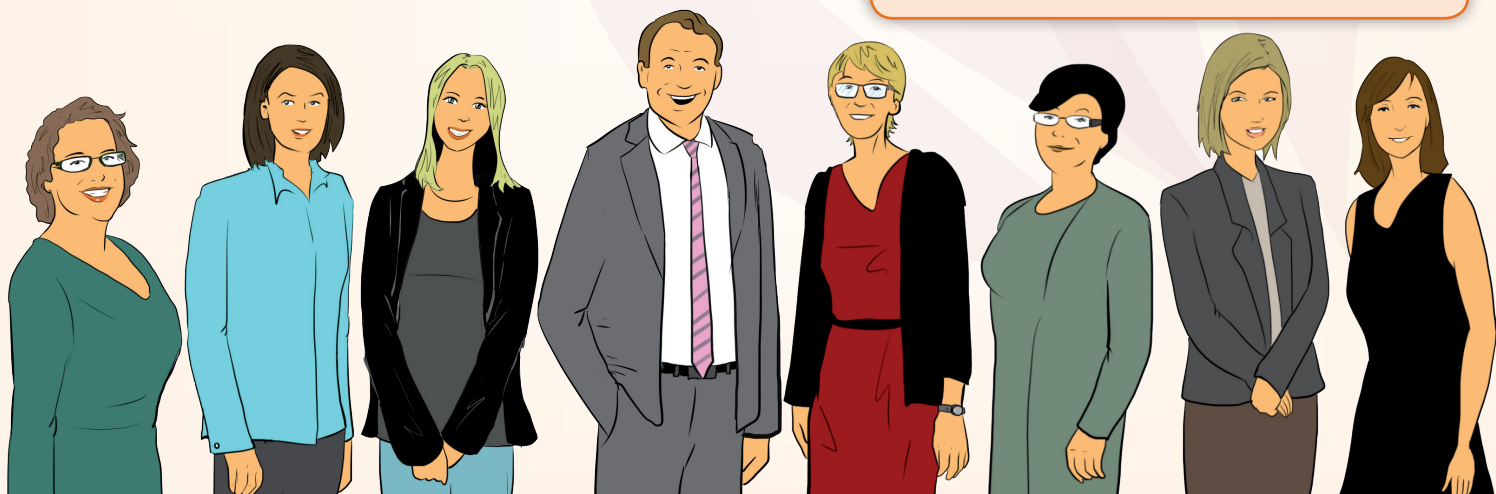
- Conseils, gestion de fonds et paiements des établissements des **ARDENNES**.
  - Plan de Formation.
  - Fonds Mutualisés dédiés aux Études Promotionnelles (FMEP / FORMEP).
  - DPC médical.
  - Emplois d'Avenir.
- Cotisations et effectifs.
- Fonds Social Européen (FSE).
- Conseil Régional de Gestion (CRG) et Bureau régional, instances ANFH.
- Séminaire des instances régionales.



**Sabrina MOUCHEL**  
Conseillère en gestion de fonds

03.26.87.78.26 / [s.mouchel@anhf.fr](mailto:s.mouchel@anhf.fr)

- Conseils, gestion de fonds et paiements des établissements de la **HAUTE-MARNE** et le CH de Troyes.
  - Plan de Formation.
  - Fonds Mutualisés dédiés aux Études Promotionnelles (FMEP / FORMEP).
  - DPC médical.
  - Emplois d'Avenir.
- Fonds d'Action Conjoncturel.
- Paiements des frais de déplacement des instances.



# LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS PROPOSÉS PAR L'ANFH

## FMEP/FORMEP : Financement des études promotionnelles sur les Fonds Mutualisés

Il est possible de recourir aux études promotionnelles dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle. Par exemple, un agent de service hospitalier qualifié (ASHQ) qui veut devenir aide-soignant (AS) suite à la réussite aux concours d'entrée ou un aide-soignant qui veut devenir infirmier (IDE).

Les études promotionnelles visent les diplômes paramédicaux, socio-éducatifs et médico-techniques figurant sur une liste établie par arrêté du ministère de la santé. (Liste disponible sur le site [www.anfh.fr](http://www.anfh.fr))

Ces études promotionnelles peuvent être financées sur le plan de formation des établissements ou par le biais de l'ANFH. Chaque établissement peut déposer un dossier de demande de prise en charge au titre des fonds mutualisés (FMEP/FORMEP).

### Ces dossiers nominatifs doivent être envoyés à la délégation régionale ANFH, exclusivement :

- Avant le 31 mai (rentrées de septembre) pour examen aux instances début juillet.
- Avant le 31 octobre (rentrées de janvier) pour examen aux instances début décembre.

**Contacts :** Jessica Carvalho ([j.carvalho@anfh.fr](mailto:j.carvalho@anfh.fr))  
Sabrina Mouchel ([s.mouchel@anfh.fr](mailto:s.mouchel@anfh.fr))

## FAC : Financement des projets des petites structures

Les établissements adhérents dont la cotisation annuelle 2,1% est inférieure à 100 000 Euros peuvent déposer un dossier au titre du Fonds d'Action Conjoncturel (FAC).

### Ce dispositif a pour objectif de financer annuellement les frais pédagogiques et méthodologiques pour :

- Un projet portant sur des modifications structurelles ou organisationnelles avec une mobilisation importante de personnel sur le temps formation.
- Une action de formation classée prioritaire dans le plan d'établissement dont le financement autonome est difficilement compatible avec les moyens disponibles.

**Les dossiers doivent être envoyés à la délégation régionale ANFH avant le 15 novembre pour examen aux instances début décembre.**

**Contact :** Sabrina Mouchel ([s.mouchel@anfh.fr](mailto:s.mouchel@anfh.fr))

## ANFH/FIPHFP : Financement de formations liées au handicap

L'ANFH et le FIPHFP ont noué un partenariat pour mobiliser et coordonner leurs moyens en vue de financer les demandes de formation des agents du secteur sanitaire social et médico-social en situation de handicap ou d'inaptitude.

- Formations liées à la compensation du handicap.
- Formations liées au reclassement ou à la reconversion.

**Le dossier de demande de prise en charge est à retirer auprès des services de la délégation régionale ANFH.**

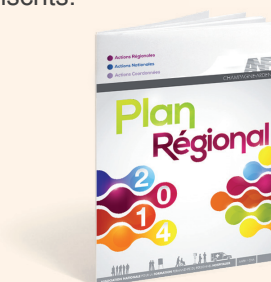
**Contact :** Murielle Dumargne ([m.dumargne@anfh.fr](mailto:m.dumargne@anfh.fr))



## Offre de formation prête à l'emploi

### L'ANFH Champagne-Ardenne vous propose dans son Plan d'Action Régional :

- Les Actions de Formation Nationales (AFN), fruit d'un partenariat entre l'ANFH et la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) dont l'enseignement est financé par le siège national.
- Les Actions de Formation Régionales mises en œuvre par l'ANFH Champagne-Ardenne dont l'enseignement est financé par les fonds mutualisés régionaux.
- Les Actions de Formation Coordonnées mises en œuvre par l'ANFH Champagne-Ardenne et prises en charge sur les plans de formation des établissements au prorata du nombre d'inscrits.



**Le + : Une offre composée de nombreux programmes de DPC adaptés aux priorités des établissements**

## Informations spécifiques sur les dispositifs individuels

Les réunions à destination des agents visent à mieux connaître les dispositifs de la formation professionnelle continue, de définir le dispositif à mettre en place et d'entreprendre les bonnes démarches pour solliciter un CFP, Bilan de Compétences ou VAE. Une réunion trimestrielle est proposée au sein de la délégation régionale ANFH.

Les rencontres du CFP à destination des responsables et chargés de formation, permettent de mieux appréhender toutes les phases concernant les dispositifs individuels :

- La demande de l'agent.
- L'autorisation d'absence.
- Le suivi du dossier durant la formation.
- Les demandes de remboursement.

Ces rencontres sont réalisées à la demande des services RH ou des responsables et chargés de formation.

Contact : Murielle Dumargne (m.dumargne@anfh.fr)

**Le + : Peuvent être organisées en fonction des besoins dans les établissements**

## Logiciel de gestion de la formation : gesform

L'ANFH propose gratuitement à ses adhérents un logiciel permettant de gérer l'ensemble du processus de formation continue : plans de formation, gestion financière, tableaux de bords, statistiques...

L'ANFH assure et prend en charge la formation des utilisateurs, l'assistance téléphonique, la maintenance corrective et évolutive du produit.

Le module GESFORM GPMC facilite :

- L'identification des effectifs par métier.
- La gestion actuelle des métiers et des compétences (planification et saisie des entretiens).
- La gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (pyramide des âges, métiers sensibles, cartographie des compétences...).

Le module GESFORM DPC assure la traçabilité de l'obligation DPC des professionnels de santé concernés et permet l'édition :

- D'un pré-plan DPC.
- Du rapport annuel de l'effort du DPC.
- Des attestations DPC (établissements organismes de DPC).

Contact : Jessica Carvalho (j.carvalho@anfh.fr)

## LE GUIDE DU DPC accessible depuis le site internet ANFH.FR [www.anfh.fr/site/guide-du-dpc/](http://www.anfh.fr/site/guide-du-dpc/)

Des rubriques pour :

- Permettre l'accès direct aux textes réglementaires et aux sites des principaux acteurs du DPC.
- Faciliter la capitalisation des expériences et des outils créés par les établissements et les délégations ANFH.
- Apporter des éléments de réponses aux questions posées par les professionnels de santé et les professionnels chargés d'organiser et mettre en œuvre le DPC au sein des établissements.

## Animation régionale & Réseau

L'ANFH Champagne-Ardenne propose chaque année des journées d'information thématiques et une conférence régionale destinées aux professionnels des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics.



Divers réseaux permettent aux professionnels de se rencontrer, d'échanger autour de problématiques et perspectives communes notamment le réseau des responsables et chargés de formation.

## Outils et supports d'information

Dépliants, guides, affiches... L'ANFH édite de nombreux documents d'information qui permettent de mieux comprendre les opportunités de la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils sont disponibles pour les établissements adhérents sur simple demande auprès de votre délégation régionale.



**Le + : Commander directement vos documents via la rubrique kiosque du site ANFH.FR : [www.anfh.fr](http://www.anfh.fr)**



**20 rue Simon**  
**51723 REIMS Cedex**  
Tél. : 03 26 87 78 20  
Fax : 03 26 87 78 29  
champagneardenne@anfh.fr

Association Loi 1901.  
Organisme Paritaire Collecteur Agréé de fonds de formation.  
Secteur public pour les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux  
relevant de la Fonction Publique Hospitalière.

### ACCÈS À REIMS :

#### Par la route :

À la croisée des autoroutes  
A4 - E50 (Paris - Strasbourg-Allemagne)  
A26 - E17 (Lille - Lyon - Méditerranée)  
A34 - E46 (Ardennes - Belgique)

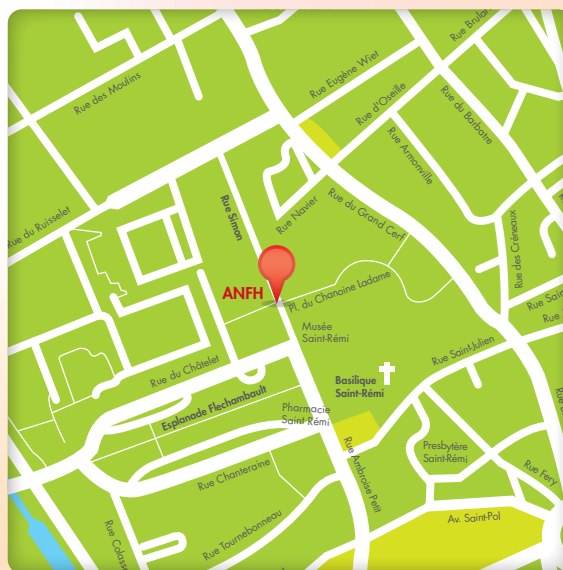
#### Par le train :

\* Gare Reims Centre  
\* Gare Champagne-Ardenne TGV à Bezannes  
(à 8km de Reims)

### ACCÈS À L'ANFH CHAMPAGNE-ARDENNE :

#### Par le bus :

Ligne 4 - Hôpital Debré / La Neuville - Mairie  
Ligne 6 - Gare Centre / Z.I. Farman / Croix Blandin  
Ligne 9 - Saint-Brice-Courcelles - Victoire / Cormontreuil - Les Parques



www.SMARTISON.fr



RETROUVEZ-NOUS SUR



.FR [www.anfh.fr/champagne-ardenne](http://www.anfh.fr/champagne-ardenne)



RETROUVEZ-NOUS SUR